

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : Longueuil
Localité :
N° de dossier judiciaire : 505-32-707912-243

Date : 2024-09-03
Sentence rendue par : Me Yannick Morin

Paul Evagelidis

C. Centre Vétérinaire Rive-sud

Partie demanderesse

Partie défenderesse

SENTENCE ARBITRALE

I. INTRODUCTION

1. Résumé du litige

Le litige porte sur
le remboursement des frais de vétérinaire

2. Historique de la procédure

La séance d'arbitrage a été tenue le

II. LES FAITS

Le demandeur aurait amené son chien chez la défenderesse pour le faire soigner

III. LES POSITIONS DES PARTIES

La partie demanderesse demande :

5000\$ en remboursement et dommages

La partie défenderesse demande :

Le rejet de la demande

IV. LES QUESTIONS EN LITIGE

Les questions en litige sont les suivantes :

Est-ce que la défenderesse doit rembourser les frais de vétérinaire et les dommages?

V. LE DROIT APPLICABLE

Cet arbitrage est obligatoire (556 et 570 C.p.c. et 70 du Règlement)

Celui qui veut faire valoir un droit, doit prouver les faits qui soutiennent sa prétention (2803 C.c.Q.)

VI. ANALYSE

Considérant que le 13 août 2024, un protocole et un consentement à l'arbitrage ont été proposés aux parties;

Considérant que les parties avaient 10 jours pour consentir et s'entendre sur un protocole de l'instance;

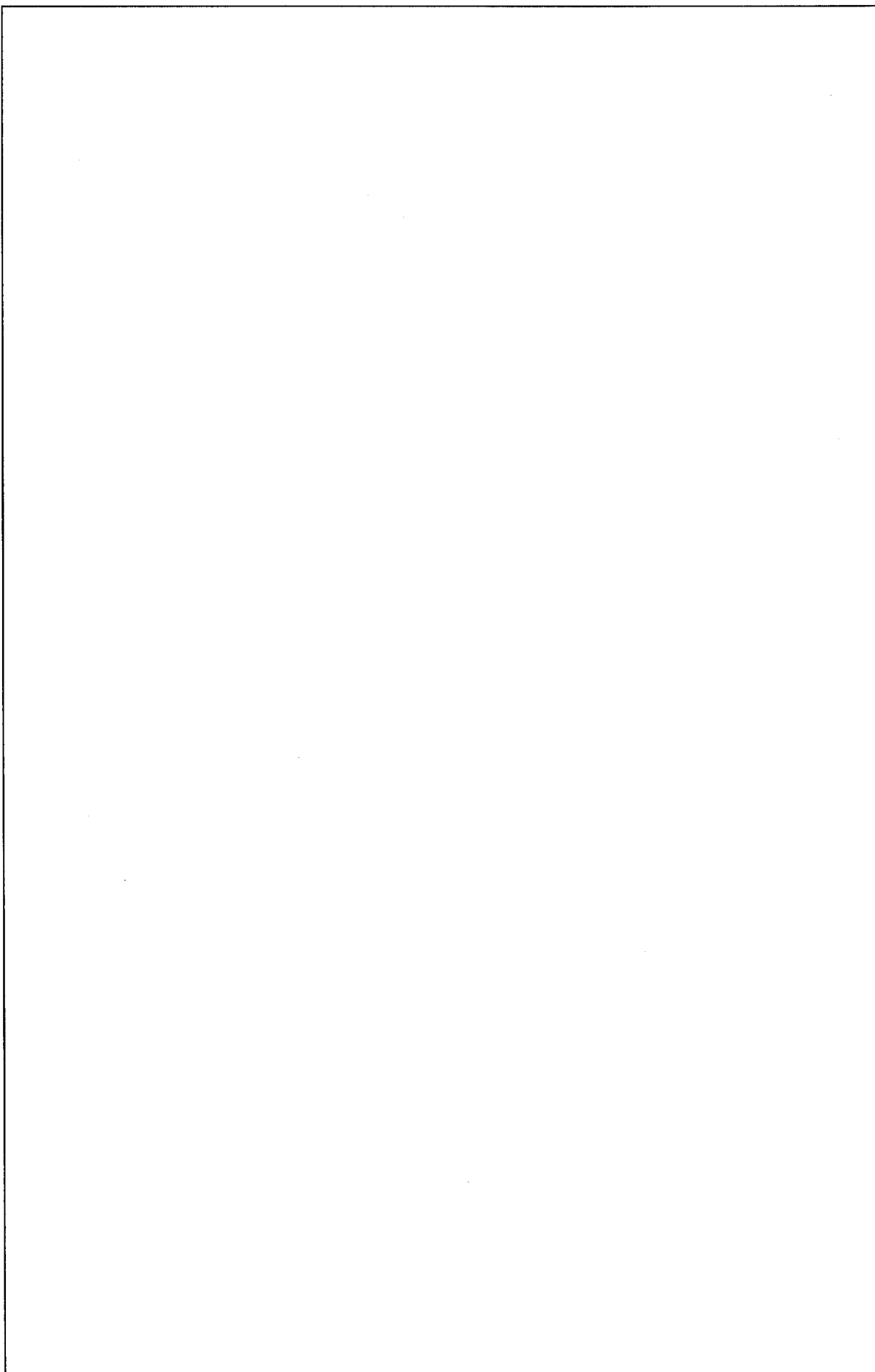
Considérant que la défenderesse a signé le consentement le ou vers le 15 août 2024;

Considérant que le demandeur a répondu le ou vers le 14 août 2024 à l'effet qu'il avait reçu les documents, mais sans les signer;

Considérant que le ou vers le 29 août 2024, l'arbitre a transmis un avis aux parties à l'effet que sans le retour des documents signés, le demandeur ne pourrait présenter des témoins et une preuve;

Considérant que le demandeur n'a jamais répondu à cette demande;

Considérant qu'à la vue du dossier, cette demande ne tient pas la route et doit être rejetée;



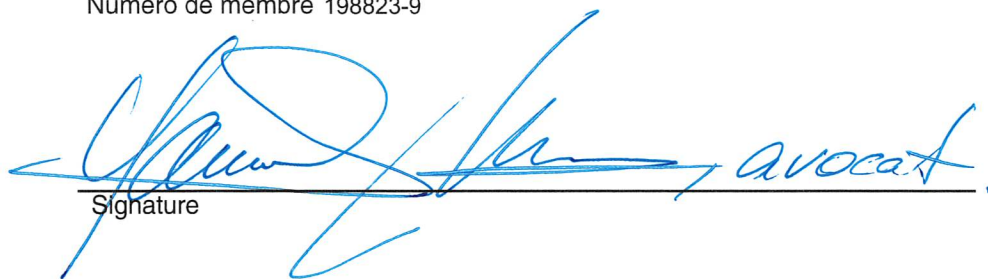
VII. DÉCISION

REJETTE la demande;

AVEC les frais de justice.

Saint-Hyacinthe _____, ce 3 Septembre 2024
Lieu Date

Me Yannick Morin _____
Prénom et nom de l'arbitre
accrédité(e) par le Barreau du Québec
Numéro de membre 198823-9

 _____, avocat.
Signature